

Miroslav Novak

**Les concepts utilisés dans le modèle consensuel de la démocratie:
entre Sartori et Lijphart**

in: Céline Thiriot, Marianne Marty et Emmanuel Nadal (éds.)

Penser la politique comparée

Un état de savoirs théoriques et méthodologiques

(Paris, Editions Karthala, 2004, p.143-159)

“Le problème est donc toujours de trouver la forme la plus appropriée aux circonstances. Les gens raisonnables peuvent ne pas être d’accord sur ce qui convient le mieux dans des conjonctures données. Mais tant qu’ils reconnaissent tous qu’aucune forme ne répond à tout, ils conservent quelque chance de trouver un type d’autorité convenant à ces cas particuliers.”¹

Introduction

Giovanni Sartori souligne depuis longtemps, dans la politique comparée, le danger de malformation des concepts, de l’élasticité conceptuelle, de l’étirement conceptuel, etc. Il a soumis à une analyse critique également plusieurs concepts utilisés par Arend Lijphart dans sa conception de la démocratie consensuelle et majoritaire. Dans un article que la *Revue internationale de politique comparée* a publié en 1996, j’ai aussi critiqué l’utilisation par Lijphart de certains concepts, en particulier celui d’efficience-efficacité.²

Tout ceci, ainsi que la publication de l’ouvrage *Patterns of Democracy* de Lijphart en 1999, sans parler de nombreuses discussions récentes autour de ce même Lijphart, m’a amené à rédiger un autre article à ce sujet, édité en anglais³, un petit livre en tchèque⁴ et enfin cette communication en français.

¹ DAHL, R. A., *Après la révolution*, Paris: Calmann-Lévy, 1973, p.141 (orig. américain: DAHL, R.A., *After the Revolution?*, New Haven, Yale University Press, 1970, deuxième éd. augmentée: DAHL, R.A., *After the Revolution? Authority in a Good Society*. Revised edition, New Haven and London: Yale University Press, 1990, cf. p.75.)

² NOVAK, M., “Démocratie(s) et efficience(s). Y a-t-il un choix constitutionnel supérieur à tous les autres?”, *Revue internationale de politique comparée*, no 3/1996 (décembre 1996), p.689-712.

³ NOVAK, M., “Is There One Best ‘Model of Democracy’? Efficiency and Representativeness ‘Theoretical Revolution’ or Democratic Dilemma?”, *Czech Sociological Review*, Prague, vol.V, no 2/1997, p.131-157.

Dans cette communication, je montre comment Sartori développe sa critique des concepts utilisés par Lijphart. Ensuite, je compare cette critique sartorienne avec la mienne et j'insère ces observations dans le cadre des discussions récentes autour du modèle consensuel. Signalons que les analyses critiques qui suivent ne concernent principalement que la conception de deux modèles (consensuel et majoritaire) de la démocratie et non pas la conception plus ancienne de la démocratie consociative.⁵

Sartori, critique de Lijphart

Dès son ouvrage *The Theory of Democracy Revisited* de 1987, Sartori critiquait l'opposition entre les deux modèles de la démocratie comme exagérée, et dénonçait surtout le terme même de „démocratie consensuelle“:

“La première remarque que j'aimerais souligner est que la distinction entre la démocratie majoritaire et consociative est de nature idéaltypique, plus exactement du type polaire. Au lieu de cela, Lijphart souligne son caractère empirique et empiriquement extrait et, ce faisant, il s'expose au danger d'exagérer son argument. Le contraste est empiriquement démesuré, d'abord du fait qu'aucune démocratie réellement existante dans le monde ne s'attache de façon absolue à la règle de la majorité.”⁶

Ainsi, la pratique constitutionnelle britannique respecte les droits de minorités autant que les démocraties d'autre type. Passons maintenant au refus du terme “démocratie consensuelle”:

Il en existe une version abrégée: NOVAK, M., “Is there an optimal model for democracy?”, in: LARSEN, S.U. (ed.), *The Challenges on theories of democracy*, Boulder, Social Sciences Monographs, 2000, p.370-394.

⁴ NOVAK, M., *Jakou demokracii pro nové demokracie? Konsensuální model, efektivita a kulturně homogenní společnosti* [Quelle démocratie pour les nouvelles démocraties? Modèle consensuel, efficacité et sociétés culturellement homogènes], Brno, International Institute for Political Studies, 2001.

⁵ Tout comme Giovanni Sartori, j'estime que l'élaboration du type de la démocratie consociative présentait un apport dans l'étude empirique des démocraties, alors que l'opposition beaucoup plus normative de deux “modèles” de la démocratie où le premier (modèle consensuel) est préconisé et le second (modèle majoritaire) au contraire déconseillé, est nettement plus contestable. Cela ne veut pas dire que la construction typologique de la démocratie consociative est tout à fait sans problèmes. Parmi ses critiques, citons, dans l'ordre chronologique, B.BARRY (“Political accommodation and consociational democracy”, *British Journal of Political Science*, vol.5, 1975a, p.477-505, ainsi que “The consociational model and its dangers”, *European Journal of Political Research*, vol. 3, 1975b, p.393-412), M.P. VAN SCHEDELEN (“The views of Arend Lijphart and collected criticisms”, *Acta Politica*, vol. 19, 1984, p.19-55), S.M.HALPERN (“The disorderly universe of consociational democracy”, *West European Politics*, vol. 9., 1986, p.181-197), D.L.HOROWITZ (*A Democratic South Africa? Constitutional Engineering in a Divided Society*, Berkeley, University of California Press, 1991), I.LUSTIC (“Lijphart, Lakatos and consociationalism”, *World Politics*, vol. 50, 1997, p.88-117) et dernièrement M.BOGAARDS (“The uneasy relationship between empirical and normative types in consociational theory”, *Journal of Theoretical Politics*, vol. 12, 2000, p.395-423).

De plus, la démocratie consociative est un type historique, car au moment de son élaboration théorique, ses traits caractéristiques commençaient à s'effriter déjà dans les pays auxquels il était appliqué. Lijphart réplique à ses critiques dans un no spécial de la revue *Acta Politica*, vol. 37, Spring/Summer 2002 (LIJPHART A., “The Evolution of Consociational Theory and Consociational Practices, 1965-2000”, p.11-22). En français, la *Revue internationale de politique comparée* a consacré un numéro monothématique à la démocratie consociative en 1997, sous la coordination de Julian Hottinger et Arend Lijphart. On peut aussi consulter *Pouvoirs*, no 85/1998, consacré à la démocratie majoritaire.

⁶ SARTORI, G., *The Theory of Democracy Revisited*. Chatham N.J.: Chatham House Publishers, 1987, p.239.

“Dans *Democracies*, son volume le plus récent, Lijphart transforme la démocratie consociative en démocratie consensuelle. Je ne le suivrai pas dans ce changement de nom, car cela pourrait conduire, bien qu’involontairement, à l’idée que le modèle majoritaire de Westminster ne s’appuie pas sur le consensus.”⁷

Plus récemment, le politologue allemand André Kaiser a constaté dans le même sens: “Lijphart sous-estime le fait que le minimum du consensus est vital aux deux types des systèmes démocratiques.”⁸ Et Maurice Duverger⁹ d’aller encore plus loin: “En vérité, le consensus tourne exactement le dos au centrisme, parce qu’il est la condition nécessaire de l’alternance.”¹⁰

Sartori développe cette observation dans son ouvrage *Comparative Constitutional Engineering* de 1994 où il consacre beaucoup de place à une analyse critique du modèle consensuel de Lijphart:

“Je dirais au contraire que le maniement (la gestion, le management) du consensus est la vraie essence de toute gouvernance démocratique, et qu’il n’y a pas, a priori, de raison d’affirmer que la méthode de Westminster ne pourrait pas maîtriser l’enchevêtrement du conflit et du consensus tout aussi bien, sinon mieux, que la méthode consensuelle-consociative.”¹¹

Cependant, Sartori ne se contente plus de cette remarque de bon sens:

“En réalité, on peut tout à fait retourner l’argument de Lijphart. Si vous facilitez quelque chose, vous en provoquez la venue. Plus vous donnez quelque chose, plus on vous demandera. Ce qu’on ne décourage pas, de fait on l’encourage. Si vous récompensez la division et la dissension (et c’est ce que font justement la *Proporz* et le droit de veto), vous accroîtrez et éventuellement augmenterez la division et la dissension. En fin de compte, la machinerie de Lijphart peut apporter

⁷ SARTORI, op. cit., 1987, p. 251, note 42.

⁸ KAISER, A. 1997. “Types of Democracy: From Classical to New Institutionalism.” *Journal of Theoretical Politics*, vol. 9, p. 419-444 (cf. p.433).

⁹ DUVERGER, M., *La nostalgie de l’impuissance*, Paris, Albin Michel, 1988, p.42-43.

¹⁰ La logique de Duverger, formulée en employant une terminologie plus moderne, celle de Sartori, est la suivante: Si, dans un système politique donné, il y a une grande “distance idéologique” entre les “partis qui comptent” (relevant parties), voire s’il y a même des partis anti-système, il faut que les partis pro-système s’allient et gouvernent ensemble (c’est le centrisme qui peut être caractérisé en simplifiant comme l’alliance du centre-gauche et du centre-droite). Car la droite n’accepterait pas que la gauche gouverne seule, et, de même, la gauche n’admettrait pas que la droite règne seule. Les inconvénients de cette formule sont clairs: il n’y a pas de véritable alternance politique et il y a le risque de l’impuissance gouvernementale. C’est le “marais centriste”. Mais tant que cette grande distance idéologique (donc le manque du consensus minimal au niveau des institutions, de la politique étrangère et de la défense) persiste, il n’y a rien d’autre à faire. Cependant dès que le consensus augmente, c’est-à-dire dès que la distance entre les partis qui comptent diminue, la gauche (ou la droite) peut désormais gouverner seule et l’alternance politique devient possible. On peut illustrer ces deux politiques par un débat fort intéressant (de 1796!) entre Benjamin Constant (*De la force du gouvernement actuel de la France et de la nécessité de s’y rallier*, 1796) et son brillant critique Adrien Lazay-Mamesia (*De la faiblesse d’un gouvernement qui commence, et de la nécessité où il est de se rallier à la majorité nationale*, 1796). Cette discussion, caractérisée à juste titre par Philippe Raynaud comme “étonnamment moderne”, est analysée par Duverger dans son important ouvrage *La nostalgie de l’impuissance* (DUVERGER, op. cit., 1988, p.196-201). Duverger, à qui le “centrisme” déplaît, reconnaît pourtant qu’il est nécessaire et légitime tant que les divergences entre les forces principales restent trop grandes. On peut ajouter que non seulement une grande distance idéologique entre les partis qui comptent mais aussi une hétérogénéité culturelle (ethnique, linguistique, religieuse) peut nécessiter de telles larges coalitions “centristes”. Il serait donc encore plus juste de dire que le consensus est une condition nécessaire mais pas suffisante de l’alternance.

¹¹ SARTORI, G., *Comparative Constitutional Engineering*, London, MacMillan, 1994, p.72.

plutôt l'éclatement du consensus que l'édification du consensus. La paix à tout prix est le plus mauvais chemin pour éviter la guerre."¹²

Cela reste au niveau général, mais Sartori développe certains points précis dont j'aimerais relever un seul qui me paraît particulièrement important: le droit de veto offert à la minorité.¹³ On peut prendre l'exemple de mon pays. Arend Lijphart affirmait dans un de ses articles de 1992¹⁴ que la Tchéco-Slovaquie de l'après 1989 représente justement ce modèle consensuel. Or le droit de veto laissé de fait aux Slovaques par un bicaméralisme symétrique est considéré par plusieurs spécialistes comme un des facteurs qui ont entraîné la dislocation de la fédération tchéco-slovaque; cette dislocation survenait d'ailleurs l'année même de la publication de l'article cité de Lijphart. La constitution tchéco-slovaque, héritée du régime communiste, inadaptée à la nouvelle situation de la transition postcommuniste, débouchait à l'impasse, car 31 députés fédéraux (sur 350 au total) avaient déjà suffi pour bloquer tout amendement constitutionnel. La séparation a été donc en quelque sorte "programmée" d'avance. C'est entre autres pour débloquer le système politique paralysé que la fédération tchéco-slovaque a éclaté.

Suivant Sartori, le passage, opéré par Lijphart, de la théorie spécifique des types de la démocratie à la grande théorie générale des modèles de la démocratie, ce passage donc, est en grande partie terminologique:

"La démocratie consociative a été rebaptisée la 'démocratie consensuelle'. En outre, la construction initiale a été typologique: la démocratie consociative a été un 'type'. La démocratie consensuelle est présentée en revanche comme 'modèle'. Nous savons comment manier (logiquement et méthodologiquement) les types. Quant aux modèles, nous ne savons même pas de quoi il s'agit; on les considère toutefois comme quelque chose de beaucoup plus majestueux.

Mais en changeant un mot, on ne change pas que le mot; on en change aussi le sens. Les mots possèdent une projection sémantique - ils transposent des interprétations. Ainsi lorsque nous disons 'démocratie consensuelle', nous détenons entre nos mains un atout gagnant. Comment quelqu'un pourrait-il affirmer que la démocratie non-consensuelle est aussi bonne que la démocratie consentie? De même, lorsque nous disons 'société plurale' (plural society) - ce qui est vraiment très narquois et dilué - dans notre esprit s'insinue inévitablement l'impression que la recette de Lijphart doit être vraiment bonne pour toutes les sociétés, car toutes les sociétés sont, d'une certaine façon et dans une certaine mesure, plurales."¹⁵

Nous voici arrivé, me semble-t-il, au point-clé que le politologue italien formule comme suit:

¹² SARTORI, op. cit., 1994, p.72.

¹³ "Finally, to admit the minority veto as a major and normal means of limiting power is to admit a shuddering principle." (SARTORI, op. cit., 1994, p. 71-72)

¹⁴ Cf. LIJPHART, A., "Democratization and Constitutional Choices in Czecho-Slovakia, Hungary and Poland, 1989-1991", *Journal of Theoretical Politics*, vol. 4, no 2, 1992, p.207-223.

¹⁵ SARTORI, op. cit., 1994, p. 70.

“Pour finir, de la thèse selon laquelle la démocratie consociative est la meilleure pour les sociétés segmentées, hétérogènes et/ou polarisées, Lijphart nous mène doucement et presque imperceptiblement vers une thèse tout à fait différente, à savoir qu’il s’agit du modèle consensuel qui est supérieur virtuellement pour toutes les sociétés. Mais non. [...] Si je souscris à la première formule [suivant laquelle la démocratie consociative convient mieux dans les sociétés culturellement hétérogènes ou polarisées, note de M.N.], je ne peux pas accepter la seconde [selon laquelle le modèle consensuel est meilleur pour tous les pays démocratiques, note de M.N.].”¹⁶

De la ségmentation à l’hétérogénéité culturelle

Je n’ai pas beaucoup insisté sur une autre critique, développée par Sartori. Il s’agit de l’affirmation suivant laquelle Lijphart dans sa seconde conception (celle de deux modèles de la démocratie) utilise, à la différence de sa première conception (celle de la démocratie consociative) des termes “dilués”. Ce n’est pas que cette critique soit erronée, mais il me semble que Lijphart a aussi quelques bonnes raisons d’agir ainsi. Car la théorie de la démocratie consociative, élaborée par Lijphart à la fin des années 1960 sur la base de l’étude du système politique du Pays-Bas, “n’est plus applicable aujourd’hui à aucun système politique”, comme le constate à juste titre Hanspeter Kriesi¹⁷.

“Si la version stricte de ce modèle [en fait, du type de la démocratie consociative, note de M.N.] a jamais eu une certaine validité, il s’appliquait au monde des années 1950 et du début des années 1960, lorsque les masses populaires étaient encore relativement dociles et intégrées dans les organisations des minorités culturelles cohérentes. Depuis les années 1960, nous observons dans la plupart des pays européens une érosion graduelle de la cohésion organisationnelle des minorités culturelles, telles que les minorités catholiques ou socialistes. La sécularisation et le déclin de l’idéologie socialiste impliquent que les élites de ces sous-cultures peuvent de moins en moins compter sur l’acquiescement de leurs masses populaires. Dans la mesure où les sous-cultures se désintègrent, la démocratie consociationnelle [consociative, note de M.N.] perd sa raison d’être qui consistait à trouver un équilibre entre les groupes minoritaires fortement organisés.”¹⁸

Autrement dit, la ségmentation qui pourrait être caractérisée par le fait que les diverses sous-cultures sont nettement séparées les unes des autres, est depuis la deuxième moitié des années 1960 clairement sur le déclin. Ceci explique (et en grande partie justifie) que Lijphart abandonne, dans sa conception de deux modèles de la démocratie, le terme de “ségmentation”, et qu’il le remplace par des termes plus généraux comme “hétérogénéité

¹⁶ SARTORI, op. cit., 1994, p.72.

¹⁷ KRIESI, H., *Le système politique suisse*, Paris, Economica, 1995, p. 328. Cf. aussi MARIN, B., “From consociationalism to technocratism: the Austrian case as a model-generator?”, in: SCHOLTEN, I., *Political stability and neo-corporatism*, London, Sage, 1987, p.120-152.

¹⁸ KRIESI, op. cit., 1995, p. 328-329.

sociale et culturelle”. On peut néanmoins être d’accord avec le politologue italien que le terme de *plural societies* (sociétés plures) est relativement vague, quelque peu valorisant et peut induire en erreur.

Si je prends en partie la défense de Lijphart contre l’accusation selon laquelle il utilise des termes dilués, j’ajouterai en revanche ma propre pierre dans l’édifice critiquant la nouvelle conception de Lijphart. Il s’agit de la confusion dans les termes efficacité/efficacités (*effectiveness, efficiency*). Comme je l’ai exposé déjà dans mes textes passés, je me bornerai à résumer mon raisonnement et le compléterai par des considérations nouvelles, qui s’inspirent de discussions les plus récentes.

La “sagesse conventionnelle” reste-t-elle valable?

On oppose souvent le type britannique qui sacrifie la représentativité du parlement à la nécessité d’avoir un gouvernement efficace, au type continental qui sacrifie l’efficacité gouvernementale à la représentativité du parlement¹⁹. Le système anglais maximise les conditions tenant au gouvernement, alors que le système continental maximise l’exigence de représentativité²⁰. Sartori note que si on trouve dans quelques pays un équilibre plus satisfaisant entre l’efficacité gouvernementale et la représentativité parlementaire (par exemple dans les pays qui connaissent à la fois la représentation proportionnelle et un nombre de partis relativement limité), il n’en reste pas moins que, du point de vue de la technique constitutionnelle, on ne peut édifier un système qui amplifie au maximum et la fonction de fonctionner et celle de refléter. A un certain stade, il faut choisir, conclut-il.²¹

Dans une communication, préparée pour l’Assemblée annuelle de l’Association américaine de science politique (APSA), tenu à Atlanta en septembre 1999, Liam Anderson²²

¹⁹ Cf. par exemple SARTORI, G., *Théorie de la démocratie*, Paris, Armand Colin, 1973, p.389. Maurice Duverger exprime ce dilemme ainsi: “L’analyse comparative des régimes d’Occident révèle une contradiction insurmontable entre l’expression des opinions et celle des volontés. La première exige que de nombreux partis s’offrent au vote des citoyens afin que chacun puisse choisir un candidat très proche de ses préférences. Elle implique aussi que les sièges attribués soient exactement proportionnés aux suffrages reçus. La seconde a besoin de mécanismes opposés. Pour que les électeurs puissent imposer le gouvernement de leur choix et qu’il ait le moyen d’agir pendant toute la législature, il faut des partis réduits à un petit nombre, ensermés chacun dans une forte discipline et disposés suivant un schéma bipolaire. Exprimer une opinion, c’est voter pour le souhaitable. Exprimer une volonté, c’est voter pour le possible. Le premier comportement est infantile, le second seul est adulte.” (DUVERGER, M., *La nostalgie de l’impuissance*, Paris, Albin Michel, 1988, p.72 ou DUVERGER, M., *La République des citoyens*, Paris, Ed. Ramsay, 1982, p.247 et 249)

²⁰ Sartori a néanmoins raison de préciser à propos de la représentativité que le représentant est responsable non seulement devant les représentés, c’est-à-dire par rapport à quelqu’un, mais qu’il est responsable aussi par rapport à quelque chose. Et plus les gouvernements deviennent responsables devant quelqu’un au détriment de la responsabilité devant quelque chose, plus augmente la probabilité qu’ils nous gouvernent mal ou qu’ils ne gouvernent pas (SARTORI, op. cit., 1987, p.170).

²¹ Cf. SARTORI, op. cit., 1973, p.389 sqq.

²² Anderson a raison de rappeler : “Consensus democracy is inherently prescriptive as a model of constitutional design in that advocates invariably accompany the presentation of favorable results with a discussion of ‘lessons’ and ‘recommendations’ for newly democratizing countries. Such recommendations inevitably stress the importance of adopting a

écrit entre autres: “Ce sont en effet plutôt les systèmes consensuels que les systèmes majoritaires qui sacrifient la représentativité à une plus grande efficacité.”²³ Cela pourrait paraître à première vue fort étrange. L. Anderson a analysé les données quantitatives sur les performances socio-économiques des démocraties majoritaires et consensuelles présentées par Lijphart dans son ouvrage *Patterns of Democracy* de 1999 et elle est arrivée aux conclusions hautement intéressantes: Ce qui contribue aux bons résultats socio-économiques des démocraties consensuelles, ce ne sont pas les caractéristiques centrales du modèle consensuel comme la représentation proportionnelle, le multipartisme, le gouvernement d’une large coalition etc., mais l’indépendance de la banque centrale et le néo-corporatisme. Or, ce n’est que dans les années 1990 que Lijphart a ajouté ces deux traits aux deux dimensions du modèle consensuel. Si l’on ne tient pas compte du néo-corporatisme et de l’indépendance de la banque centrale, les éléments centraux du modèle consensuel sont liés statistiquement au contraire à un plus grand taux d’inflation et à un plus grand taux de chômage.²⁴

Lijphart recommande pourtant son modèle consensuel parce qu’il assure, selon lui, une plus grande représentativité et en même temps une efficacité au moins égale, voire supérieure aux démocraties majoritaires. Or, suivant les calculs de L. Anderson, les éléments centraux du modèle consensuel qui assurent une plus grande représentativité, sont hélas statistiquement corrélés avec un chômage et une inflation plus élevés. De plus, ces éléments qui, d’après Anderson, expliquent les bonnes performances socio-économiques des démocraties consensuelles (à savoir le néo-corporatisme et l’indépendance de la banque centrale), n’ont pas grand-chose à voir avec la représentativité démocratique... C’est donc dans ce sens qu’on doit comprendre l’affirmation que ce sont les démocraties consensuelles - et non les démocraties majoritaires - qui sacrifient la représentativité à une plus grande efficacité.

PR [Proportional Representation] based electoral system and the benefits of multiparty coalition governments. The results presented here indicate that in the sphere of macroeconomic policy, these features of consensus democracy are associated with *unfavorable* outcomes.” (ANDERSON, L., “The Implications of Institutional Design for Representative Democracy: Examining the Claims of Consensus Democracy”, Préparé pour la présentation à l’Assemblée annuelle de l’APSA, Atlanta, GA, septembre 1999, p.15). Notons que cette communication fut plus tard publiée dans: *Comparative Political Studies*, vol. 34, May 2001, no 4, p.429-452. Comme nous n’avons cet article que dans la version électronique tirée de l’internet, et ne pouvons par conséquent pas donner une pagination exacte, nous indiquons les références des citations d’après le papier de 1999. Il se peut qu’il y ait quelques petites différences de formulation entre les deux textes mais elles ne concernent rien d’essentiel.

Lane et Ersson affirment, quant à eux: “Nous n’avons nullement pu confirmer la conception sur les meilleures performances des institutions consensuelles par rapport aux institutions de Westminster.” (LANE, J.-E. et S.ERSSON, *The new institutional politics: performance et outcomes*, London, Routledge, 2000, p.243-244)

²³ ANDERSON, op. cit, 1999, p.27: “Indeed, it is consensus systems rather than majoritarian systems that involve a sacrifice in representativeness for greater effectiveness.”

²⁴ Cf. ANDERSON, op. cit., 1999, p.14-15.

Faut-il en conclure que Sartori s'est trompé en disant que ce sont les démocraties de Westminster (donc majoritaires, suivant la terminologie de Lijphart) qui sacrifient la représentativité à une plus grande efficience? Nullement. Je me permets de renvoyer à nouveau à mon article de 1996 où j'ai proposé de distinguer entre deux acceptions du mot efficience-efficacité:

1) l'efficience-capacité d'agir - c'est dans ce sens que le terme est utilisé par Maurice Duverger²⁵, par Raymond Aron²⁶, plus récemment par Matthew S. Shugart avec John M. Carey²⁷, mais évidemment aussi par Giovanni Sartori.

2) l'efficacité-performances socio-économiques - le terme est utilisé dans cette acception-là par exemple par Seymour Martin Lipset²⁸, Arend Lijphart et Liam Anderson.

C'est là que réside principalement, à mon avis, l'apparente contradiction entre les deux affirmations (l'une de Giovanni Sartori, l'autre de Liam Anderson). C'est entre autres du fait que le concept d'efficience (ou d'efficacité) n'a pas une acception unique chez les politologues, qu'on propose de nos jours au nom de l'efficacité des solutions constitutionnelles sensiblement différentes. Or, il n'y a pas de rapport nécessaire entre les deux acceptions du terme "efficience". Un gouvernement peut être capable d'agir et pourtant n'atteindre que des résultats décevants, et, au contraire, un gouvernement incapable d'agir peut obtenir des succès économiques ou autres.²⁹ Et lorsqu'on constate qu'un pays capable d'agir comme la Grande-Bretagne n'obtient pas forcément d'excellentes performances socio-économiques, on peut rappeler que premièrement les régimes politiques ne sont qu'un des facteurs de l'efficacité ou de l'inefficacité³⁰ des gouvernements et deuxièmement que des pays où les institutions politiques fonctionnent bien peuvent commettre plus d'erreurs dans le domaine économique que des pays où les institutions politiques fonctionnent moins bien.³¹

²⁵ DUVERGER, op. cit., 1988.

²⁶ Cf. ARON, R., "Les institutions politiques de l'Occident dans le monde du XXe siècle", in: ARON, R., F. Bondy et al., *La Démocratie à l'épreuve du XXe siècle*. Colloques de Berlin, Paris, Calmann-Lévy, 1960, p.11-42.

²⁷ SHUGART, M.S., et J.M.CAREY, *Presidents and Assemblies*, Cambridge, Cambridge University Press, 1992.

²⁸ LIPSET, S.M., "Some Social Requisites of Democracy: Economic Development and Political Legitimacy", *American Political Science Review*, vol. 53, 1959, p.69-105 et LIPSET, S.M., *Political Man*, New York: Doubleday and Co, 1960 (trad. fr.: LIPSET, S. M., *L'Homme et la politique*, Paris, Seuil, 1962).

²⁹ Cf. NOVAK, op. cit., 1996.

³⁰ ARON, R., *Démocratie et totalitarisme*, Paris, Gallimard, coll. Idées, 1965, p.159.

³¹ Cf. ARON, op. cit., 1965, p.165-166. Le même Aron remarque dans son rapport "Les institutions politiques de l'Occident dans le monde du XXe siècle": "Quant à l'efficacité, elle apparaît dans la stabilité des gouvernements, la consistance des majorités. Elle n'exclut pas les erreurs (...), mais elle exclut l'incapacité de choisir. Une démocratie (...) est efficace, au sens que nous donnons à ce mot, quand la concurrence légale fait surgir, en fait, une majorité, un gouvernement, une volonté, quand la loi majoritaire dégage un exécutif capable d'agir..." (ARON, op. cit., 1960, p.13). Maurice Duverger est sur ce plan encore plus clair que Raymond Aron: "L'Europe de la décision n'est pas celle où l'on décide bien. Elle est celle où l'on peut décider, bien ou mal, dans les affaires importantes comme dans les autres" (DUVERGER, op. cit., 1988, p.91-92). Olivier Duhamel, quant à lui, explique: "Il serait évidemment absurde de prétendre que les pays du premier groupe [à système majoritaire] se portent comme un charme et que ceux du second [à système non majoritaire] agonisent. Il n'en demeure pas moins vrai que dans le premier groupe les citoyens décident qui gouverne et pour quoi, tandis que dans le second les électeurs désignent ceux qui choisissent à leur place les gouvernants et les options politiques. Dans le premier cas

J'estime qu'il faut mettre en rapport de *trade-off* (balancement) la *représentativité avec l'efficience-capacité d'agir*, comme l'ont fait notamment Sartori ou plus récemment Shugart avec Carey ou dernièrement Kaiser avec Lehnert, Miller et Sieberer³², et non pas avec l'efficacité-performance socio-économique, comme l'essaie de le faire Lijphart. *L'efficacité-performance socio-économique* n'est pas à mettre en rapport de ~~“trade-off”~~ avec la représentativité, mais plutôt *avec la légitimité*, suivant ainsi Lipset.³³

Shugart et Carey expliquent :

“L'efficience renvoie à une capacité des élections de servir comme moyen pour les électeurs d'identifier et de choisir entre les options gouvernementales disponibles.”³⁴

Il est clair que l'efficience “est étroitement liée à l'identifiabilité – la capacité des électeurs d'identifier les choix des gouvernements potentiels en compétition qui leur sont présentés dans les campagnes électorales”.³⁵ L'efficience dans ce sens est parfois appelé différemment, par exemple “accountability” (Claude Emeri a proposé de traduire ce terme anglais comme “acomptabilité”), “sanctionability”, “gouvernabilité législative”³⁶ ou simplement “responsabilité”³⁷. Les auteurs qui soulignent cette dimension de la démocratie, se réfèrent souvent à des théories non classiques de la démocratie, ou bien celle de Joseph A. Schumpeter ou bien celle de Karl R. Popper.

Ce qui est sûr, c'est que le “trade-off” entre représentativité et efficience-capacité d'agir existe bel et bien et qu'on ne peut pas maximiser les deux en même temps. Il faut soit choisir de privilégier l'une par rapport à l'autre, soit essayer d'arriver à un équilibre approximatif entre les deux. Ce dernier pourrait être caractérisé, suivant Sartori, comme une combinaison entre un système électoral proportionnel “dans une forme impure” et un système

l'exigence majoritaire permet l'exercice de responsabilité [acomptabilité] politique, dans le second l'éparpillement partisan entretient la confiscation représentative du pouvoir.” (DUHAMEL, O., *Les démocraties*, deuxième édition, Paris: Seuil, coll. Essais, 1995, p.29.)

³² KAISER, A., M. LEHNERT, M. et U. SIEBERER., “The Democratic Quality of Institutional Regimes: a Conceptual Framework”, *Political Studies*, vol. 30, no 2, June 2002, p.313-331. Ces auteurs préfèrent le terme de responsabilité (responsability).

³³ Cf. LIPSET, op. cit., 1960, trad. fr. LIPSET, op. cit., 1962, p.89 sqq. Rien n'empêche en revanche d'affirmer que la démocratie de grande qualité exige aussi bien une représentativité qu'une efficacité-performance socio-économique, car il ne s'agit alors de “trade-off” entre les deux, mais simplement d'énumération cumulative.

³⁴ SHUGART et CAREY, op. cit., 1992, p. 7-8.

³⁵ SHUGART et CAREY, op. cit., 1992, p. 8-9.

³⁶ Michael Coppedge m'a écrit dans un courriel en 1998: “There is indeed a tradeoff between representativeness and efficiency (what I would call legislative governability or decisiveness), and you are right to criticize Lijphart for prescribing consensual democracy uncritically. Ultimately I think that the balance between efficiency and representativeness is a political decision that each society should make for itself, and if necessary, reconsidered periodically, always through democratic means.” [trad. fr.: “Il existe en effet un balancement (tradeoff) entre représentativité et efficience (ce que j'appellerai gouvernabilité législative ou capacité de décision). Vous avez raison de critiquer Lijphart pour avoir prescrit, de façon peu critique, la démocratie consensuelle. En fin de compte, j'estime que la balance entre efficience et représentativité relève d'une décision politique que chaque société devrait prendre elle-même et, si nécessaire, la réviser périodiquement, évidemment toujours de manière démocratique.”]

³⁷ KAISER, A., LEHNERT, M. et U. SIEBERER., “The Democratic Quality of Institutional Regimes: a Conceptual Framework”, *Political Studies*, vol. 50, no 2, June 2002, p.329 et aussi BIRCH, A.H., *Representative and Responsible Government: an Essay on the British Constitution*, London, Allen and Urwin, 1964.

de partis composé d'un nombre relativement restreint des formations politiques, bref le "pluralisme modéré". Tel est aujourd'hui aussi le point de vue des politologues allemands André Kaiser, Matthias Lehnert, Bernhard Miller et Ulrich Sieberer qui estiment que la "balance optimale" (optimal trade-off) entre les deux modèles est une solution moyenne ou intermédiaire, reposant sur la "coalition victorieuse minimale". Le modèle "pluralitarien" (pluralitaire) serait caractérisé par un gouvernement d'un seul parti représentant seulement une majorité relative (donc la plus grande minorité³⁸), enfin le modèle consensuel serait un "all-party regime" à la manière helvétique. Brièvement résumé, la solution moyenne, mixte ou optimale est "majoritaire" en ce sens que les gouvernements y représentent la majorité absolue des préférences individuelles, mais pas plus qu'il n'est nécessaire.

Kaiser et ses collègues s'appuient sur un texte de Jack H. Nagel³⁹ selon lequel ce n'est pas la démocratie "majoritarian" (majoritaire) mais la démocratie "pluralitarian" (pluralitaire) qui représente le pôle opposé à la démocratie "consensuelle". On sait en effet que la terminologie américaine (non pas anglaise) désigne le système électoral majoritaire à un tour (où il suffit pour être élu d'obtenir une majorité relative) comme "plurality" (pluralité), alors que les systèmes électoraux où pour être élu il faut gagner une majorité absolue (p.ex. le système majoritaire à deux tours ou le système électoral "australien", appelé aussi "alternatif" ou "préférentiel") sont désignés comme "majoritaires" (majority).

Kaiser et ses collègues ont raison que pour évaluer la qualité de la démocratie, il ne faut pas absolutiser, de façon unilatérale, la représentativité (ils préfèrent le terme "inclusion of preferences" ou "inclusiveness")⁴⁰, mais qu'il faut prendre en compte également la dimension de la responsabilité (ou l'efficacité). Il est néanmoins clair qu'on ne peut pas recommander mécaniquement, sans tenir compte des circonstances, uniquement une solution équilibrée ou moyenne des deux dimensions. Suivant les circonstances, on peut un peu "déséquilibrer" dans un sens ou dans un autre. Par exemple dans un pays traversé par les clivages ethniques, religieux et linguistiques, on peut privilégier quelque peu la représentativité au détriment de l'efficacité gouvernementale. De même, dans un pays culturellement relativement homogène, il est opportun de privilégier légèrement l'efficacité

³⁸ Il est bien connu que dans certains cas exceptionnels, il ne s'agit même pas de la plus grande minorité, comme c'est déjà arrivé en Grande-Bretagne, lorsque le parti qui a recueilli le plus de suffrages n'a pas obtenu le plus de sièges parlementaires.

³⁹ Cf. NAGEL, J.H., "Expanding the spectrum of Democracies: Reflexions on Proportional Representation in New Zealand", in: CREPAZ, M., KOELBE, T. et D.WILSDORF (eds.), *Democracy and Institutions. The Life Work of Arend Lijphart*, Ann Arbor MI, University of Michigan Press, 2000.

⁴⁰ Lorsque G. Bingham Powell jr. (cf. POWELL, G. B., Jr., *Elections as Instruments of Democracy: Majoritarian and Proportional Views*, New Haven, Yale University Press, 2000) analysait récemment la proximité des politiques gouvernementales par rapport aux préférences médianes des citoyens sur le continuum gauche-droite et constaté que les

au détriment de la représentativité. Ce point est essentiel dans la discussion sur le modèle consensuel de Lijphart.

Le modèle consensuel convient-il pour toutes les démocraties?

On trouve déjà chez Aristote l'idée suivant laquelle il ne s'agit pas tellement (ou du moins pas seulement) de chercher le régime le meilleur en soi, mais le régime qui convient dans des conditions données.⁴¹

Lijphart, quant à lui, a proposé de distinguer les démocraties consensuelle et majoritaire et tente, depuis peu, de plus en plus de promouvoir le modèle consensuel comme meilleur, supérieur selon presque tous les critères par rapport au modèle majoritaire⁴². Cette attitude le conduit à suggérer que si l'on doit choisir entre ces deux modèles, ce qui est d'actualité surtout dans les pays qui se démocratisent depuis peu de temps, il vaut mieux trancher en faveur du modèle consensuel.⁴³

Dans ses récentes publications, Lijphart tend donc de plus en plus vers une démarche "pré-aristotélicienne": il compare des modèles comme s'il s'agissait de savoir lequel d'entre eux peut être proposé comme le meilleur pour tous les pays qui ont choisi la démocratie.⁴⁴ Il me semble qu'on devrait adopter une autre démarche. Il faudrait se demander dans quelles conditions le modèle "consensuel" convient mieux, ou, plus exactement, dans quelles circonstances il ne nous reste plus de choix, le modèle consensuel s'imposant comme la seule possibilité réaliste pour sauvegarder la démocratie⁴⁵ Et aussi, dans quels types de pays on peut au contraire adopter, sans dommages importants, le modèle majoritaire (en particulier

démocraties fondées sur la vision proportionnelle sont sur ce plan légèrement supérieures aux démocraties fondées sur la vision majoritaire, il s'agissait également de la dimension de l'inclusion des préférences.

⁴¹ Cf. *Polit.*, IV, 1288b 22 –1289a 10, trad. fr. de P.Pellegrin: ARISTOTE, *Les Politiques*, Paris, GF-Flammarion, 1993 (deuxième éd. revue et corrigée, première ed. 1990), p.278 et 279.

⁴² La position de Lijphart a évolué sur ce point. Auparavant, il se contentait plus modestement - et plus justement - d'affirmer que le type consensuel de la démocratie convient mieux que le type majoritaire pour assurer la représentativité, ce qui est important surtout dans les pays divisés par les clivages ethniques, religieux, etc., mais que quant à l'efficacité, il est plus faible. Laissons la parole à A.Lijphart lui-même: "The conventional wisdom has long been widely accepted without adequate empirical examination (...). In fact, I have committed this error myself. (...) I argued that power-sharing was the best kind of democracy that deeply divided countries could attain, but I admitted - far too readily! - that it was necessarily less effective and less efficient than majoritarian forms of democracy" (LIJPHART, A., "Democracies: Forms, performance, and constitutional engineering", *Journal of Political Research*, vol. 25, no 1, 1994, p.1-17, cf. p.3).

⁴³ "Ces conclusions conduisent à une conséquence pratique extrêmement importante. Comme la réussite globale des démocraties consensuelles est clairement plus élevée que la réussite des démocraties à système majoritaire, le modèle consensuel devient une possibilité attractive pour les pays qui conçoivent leur première constitution démocratique ou qui envisagent d'introduire les réformes démocratiques. Cette recommandation est particulièrement valable, voire impérieuse, pour les sociétés dans lesquelles existent des contradictions culturelles et ethniques profondes, *mais elle vaut aussi pour les pays plus homogènes.*" (LIJPHART, op. cit., 1999, p.301-302, souligné par M.N.)

⁴⁴ Cf. LIJPHART, op. cit., 1994, p. 12-15 et, du même auteur, op. cit., 1999, p.301-302.

⁴⁵ C'est, semble-t-il, le cas des pays très divisés selon les clivages linguistiques ou religieux comme la Belgique. Dans ces cas, on peut convenir avec Raymond Aron: "Quand un pays est trop divisé sur le régime le meilleur ou sur ce qu'il

son élément essentiel qu'est le système électoral majoritaire ou, de façon générale, un système électoral à effet majoritaire). Enfin seulement, on pourrait éventuellement se demander si, même dans ces pays où l'homogénéité et la faible distance idéologique autorisent à mettre en place un modèle majoritaire, le modèle consensuel n'aurait pas été quand même plus avantageux ⁴⁶. Mais dans ce cas, on ne pourrait pas employer - comme le fait Lijphart - toujours les mêmes critères d'appréciation pour tous les pays, ou du moins tous les critères n'auraient alors pas le même poids. Les comparaisons entre les pays s'approchant plus ou moins de modèles différents ⁴⁷ devraient donc être conduites autrement. Un critère important, voire décisif pour un pays culturellement très hétérogène, peut être insignifiant pour un pays culturellement relativement homogène (et vice versa).

Lijphart ne tient pas compte de cet argument, comme en témoigne le courriel qu'il m'a envoyé le 8 février 1998 en réponse à mon article publié en anglais dans la *Czech Sociological Review* en 1997 ⁴⁸. Voici le point principal de la réponse de Lijphart:

"J'aimerais souligner surtout que vous ne me comprenez pas quand vous dites que j'affirme que les démocraties consensuelles obtiennent de meilleures performances macro-économiques que les démocraties majoritaires. Mon raisonnement est vraiment très différent. Théoriquement (car il existe des raisons de penser que le gouvernement majoritaire fonctionne mieux, tout comme il existe des raisons pour penser que le gouvernement consensuel fonctionne mieux), je n'attends qu'une petite différence ou même aucune différence du tout entre les deux formes de la démocratie. Cette attente, je l'ai vérifiée aussi empiriquement. Et comme il n'existe aucune différence dans la performance macro-économique et comme la démocratie consensuelle a quelques autres caractéristiques souhaitables, je préfère au total la démocratie consensuelle."⁴⁹

Les interrogations de Jan-Erik Lane et Svante Ersson

Au lieu de répéter toujours les mêmes arguments, renvoyons au récent ouvrage de Jan-Erik Lane et Svante Ersson, *The New Institutional Politics: Performance and Outcomes* de 2000:

convient de faire dans une situation donnée, mieux vaut souvent d'accepter une demi-paralyse" (ARON, op. cit., 1965, p.231).

⁴⁶ Si on voulait alors vraiment critiquer la "sagesse conventionnelle", il faudrait évidemment être précis et ne pas substituer à l'efficacité-capacité d'agir l'efficacité-succès socio-économiques.

⁴⁷ Les concepts de "démocratie majoritaire" et de "démocratie consensuelle" ne sont que des types idéaux (au sens de Max Weber) dont les systèmes politiques réels s'approchent plus ou moins.

⁴⁸ Cf. NOVAK, op. cit., 1997.

⁴⁹ "The main point that I should like to make is that you misread me when you say that I argue that consensus democracies have a better macro-economic performance than majoritarian democracies. My argument is really quite different. Theoretically (since there are reasons to think that majoritarian government would work better but also reasons to think that consensus government would work better), I expect little or no difference between the two forms of democracy - and that is also what I find empirically. However, because there is no difference on macro-economic performance and because consensus democracy has certain other desirable characteristics, my over-all preference is for consensus democracy."

“Lijphart étudie la performance socio-économique. Il affirme que le modèle consensuel ne donne pas de résultats plus mauvais que le modèle de Westminster. Il observe également les résultats politiques et constate que le modèle consensuel offre par rapport au modèle de Westminster une meilleure représentation, une participation plus élevée et la stabilité politique. [...] Nous trouvons l’argument socio-économique étrange, pour ne pas dire qu’il induit en erreur [misleading]. Pourquoi la croissance économique devrait-elle dépendre du modèle de Westminster ou du modèle consensuel? Si nous étudions les données d’une décennie et si nous les mettons en corrélation avec certaines institutions du modèle de Westminster ou du modèle consensuel, nous obtiendrons peut-être un résultat légèrement positif. Mais si nous observons une autre décennie, nous pouvons obtenir un résultat négatif. La croissance économique est changeante et les corrélations ne sont par conséquent pas stables. [...] Les résultats généraux socio-économiques dépendent plutôt d’autres facteurs que de caractéristiques du système constitutionnel. [...]”⁵⁰

Le modèle de Westminster est orienté vers l’efficacité gouvernementale et la souveraineté du parlement dans la représentation du peuple. Le modèle consensuel est orienté vers la représentation maximale et à la reconnaissance des soi-disant ‘veto-players’. Lijphart affirme que le modèle consensuel est supérieur, meilleur que celui de Westminster. Pourquoi? Comme l’a depuis longtemps signalé Duverger, le modèle consensuel peut aboutir à l’immobilisme du gouvernement et à la duperie de la majorité par les minorités. Le modèle de Westminster peut conduire aux gouvernements forts, capables de réaliser d’importantes réformes qui ne peuvent pas être bloquées par des petites minorités profitant de majorités cycliques ou du paradoxe du vote. Et le modèle de Westminster et le modèle consensuel ont chacun ses avantages et ses inconvénients. La démocratie britannique n’est pas plus mauvaise que la démocratie continentale. Il se peut que la démocratie de type britannique devienne plus attractive pour l’Europe continentale dans laquelle les vieilles querelles cessent d’être pertinentes. S’il y avait l’électorat instable et si le système de partis était hautement fragmenté, le système de Westminster pourrait tout de même stabiliser la situation. Pourquoi adopter le modèle consensuel quand on n’est pas dans la soi-disant société divisée?”⁵¹

Lijphart de 1968 contre Lijphart de 1999

Comme nous l’avons déjà noté, l’attitude de Lijphart a évolué. Dans le passé, il recommandait les éléments consensuels pour les pays culturellement hétérogènes, mais pas pour les pays culturellement homogènes. Dans une récente discussion entre Lijphart et Andeweg, publié l’année 2001 dans la revue *Acta Politica*, Rudy B. Andeweg⁵² rappelle l’article pionnier de Lijphart de 1968. On sait que la typologie des démocraties qu’il a proposé

⁵⁰ Cf., dans le même sens, Richard Rose: “Il n’existe aucun lien consistant entre système électoral et performance économique” (ROSE, R., *What Are the Economic Consequences of PR?*, London, Electoral Reform Society, 1992, p.17, note de M.N.).

⁵¹ LANE, J.-E. et S. ERSSON, *The new institutional politics: performance et outcomes*, London, Routledge, 2000, p.223-224.

⁵² ANDEWEG, R. B., “Lijphart versus Lijphart: The Cons of Consensus Democracy in Homogenous Societies”, *Acta Politica*, vol. 36, 2001, no 2, p.117-128.

alors, se fonde sur deux dimensions, selon qu'elles sont culturellement homogènes ou ségmentées, et selon le choix des élites politiques d'adopter une attitude concurrentielle ou de coopération. Quatre possibilités apparaissent alors:

- 1) les démocraties "centripètes" (sociétés culturellement homogènes + élites concurrentielles),
- 2) les démocraties "centrifuges" (sociétés culturellement ségmentées + élites concurrentielles),
- 3) les démocraties "dépolitisées" (sociétés homogènes + élites coopérantes),
- 4) les démocraties "consociatives" (sociétés ségmentées + élites coopérantes).

Suivant Lijphart, la démocratie centripète répond plus ou moins au type "anglo-saxon", tel que le comprend Gabriel Almond.⁵³ La démocratie centrifuge correspondrait, quant à elle, au type "continental" de G. Almond. La plupart des spécialistes, qui s'occupent des conceptions de Lijphart, se concentrent sur le troisième type, à savoir la démocratie consociative.

Andeweg a toutefois eu bonne idée de travailler sur le troisième type, c'est-à-dire la démocratie dépolitisée que l'on pourrait définir comme la démocratie consociative moins (-) la segmentation. On sait par ailleurs que selon Lijphart, la démocratie consociative et la démocratie consociative sont très proches: "Les deux sont très étroitement liées en ce sens qu'elles sont des formes de gouvernement non majoritaires, voire anti-majoritaires."⁵⁴ Si donc le Lijphart de la maturité, c'est-à-dire depuis les années 1990, recommande le modèle consociatif non seulement aux sociétés culturellement hétérogènes, mais à toutes les sociétés à régime démocratique, sans exclure les sociétés culturellement homogènes, on ne devrait pas comprendre le modèle consociatif comme un équivalent approximatif de la démocratie consociative, mais plutôt comme un équivalent approximatif de la démocratie consociative *plus (+) la démocratie dépolitisée*⁵⁵.

Andeweg a bien perçu d'une part combien actuel et clairvoyant est ce que Lijphart a écrit sur la démocratie dépolitisée en 1968, mais d'autre part aussi que cette lucidité du jeune Lijphart se retourne contre le Lijphart de la maturité. Car Lijphart signalait en 1968 les dangers de l'absence de la concurrence politique dans les sociétés culturellement homogènes.

⁵³ Cf. ALMOND, G., "Comparative political systems", *Journal of Politics*, vol. 18, 1956, p.391-409.

⁵⁴ LIJPHART, A., "Democratic Political Systems, Types, Cases, Causes, and Consequences", *Journal of Theoretical Politics*, vol. 1, no 1, 1989, p.33-48, cf. p.39.

⁵⁵ Cf. NOVAK, M., *Jakou demokracii pro nové demokracie? Konsenzuální model, efektivita a homogenní společnosti* [Quelle démocratie pour les nouvelles démocraties? Modèle consociatif, efficacité et sociétés homogènes], Brno, International Institute for Political Studies, 2001, p.46.

Selon lui, cette démocratie dépolitisée - qu'il appelle alors dans ses textes néerlandais "démocratie de cartel" - est vulnérable, et le manque de la compétition politique contribue à l'essor des partis anti-système. C'est ce qui se confirme actuellement, à ceci près qu'il s'agit de nos jours plutôt des partis d'extrême droite que d'extrême gauche, à la différence de la fin des années 1960. Les récents succès électoraux des partis populistes d'extrême droite dans les pays comme l'Autriche, la Belgique, la Suisse et les Pays-Bas sont justement entre autre interprétés comme l'expression du mécontentement contre le cartel de partis établis.⁵⁶ Cela concerne en particulier les démocraties "consensuelles". Comme le montrent les enquêtes de l'opinion publique, la répulsion à l'égard du cartel des partis gouvernant en Autriche faisait partie des motifs principaux des électeurs du parti de J.Heider FPÖ.

Cela se passe dans les démocraties considérées par Lijphart comme "consensuelles". La situation pourrait devenir encore bien plus grave si nous suivions les thèses actuelles de Lijphart - qui recommande ce modèle consensuel pour toutes les démocraties - en tentant par exemple d'établir un cartel de partis à la manière helvétique même dans les sociétés culturellement homogènes.

Conclusion

Sartori a raison en disant qu'il ne faut pas suivre la thèse actuelle de Lijphart selon laquelle on peut recommander le modèle consensuel à toutes les sociétés qui ont choisi la démocratie. Il est également vrai que les concepts utilisés dans cette conception de deux modèles de la démocratie ont contribué à suggérer la supériorité des démocraties consensuelles sur les démocraties majoritaires. A mon avis, c'est surtout la confusion entre efficience-capacité d'agir et efficacité-performances socio-économiques qui pose problème.

Ce qui est sûr, c'est que le "trade-off" (balancement) entre représentativité et efficience-capacité d'agir existe bel et bien et qu'on ne peut pas maximiser les deux en même temps. Il faut soit choisir de privilégier l'une par rapport à l'autre, soit essayer d'arriver à un équilibre approximatif entre les deux. Pour prendre la décision, il faut toujours tenir compte des circonstances données. Sartori n'a pas tort d'affirmer que les institutions consensuelles peuvent accroître les divisions au lieu d'augmenter le consensus. Comme l'a montré Andeweg, les choix institutionnels "consensuels" recommandés, de façon peu critique, même dans les pays culturellement homogènes, peuvent y favoriser les extrêmes politiques.

⁵⁶ ROSE, R., "The end of consensus in Austria and Switzerland", *Journal of Democracy*, vol.11, no 2, 2000, p. 26-40.

Références bibliographiques

ALMOND, G., “Comparative political systems”, *Journal of Politics*, vol. 18, 1956, p.391-409

ANDEWEG, R.B., “Lijphart versus Lijphart: The Cons of Consensus Democracy in Homogenous Societies”, *Acta Politica*, vol.36, no 2, 2001, p.117-128

ANDERSON, L., “The Implications of Institutional Design for Representative Democracy: Examining the Claims of Consensus Democracy”, communication préparée pour la présentation à l’Assemblée annuelle de l’APSA, Atlanta, GA, septembre 1999

ANDERSON, L., “The implications of institutional design for macroeconomic performance: Reassessing the claims of consensus democracy”, *Comparative Political Studies*, vol. 34, May 2001, no 4, p.429-452

ARISTOTE, *Les Politiques*, Paris, GF-Flammarion, 1993 (deuxième éd. revue et corrigée, première éd. 1990), trad. P.Pellegrin

ARON, R., “Les institutions politiques de l’Occident dans le monde du XXe siècle”, in: ARON, R., F.BONDY et al., *La Démocratie à l’épreuve du XXe siècle*. Colloques de Berlin, Paris, Calmann-Lévy, 1960, p.11-42

ARON, R., *Démocratie et totalitarisme*, Paris, Gallimard, coll. Idées, 1965

BARRY, B., “Political accomodation and consociational democracy”, *British Journal of Political Science*, vol.5, 1975a, p.477-505,

BARRY, B., “The consociational model and its dangers”, *European Journal of Political Research*, vol. 3, 1975b, p.393-412)

BIRCH, A.H., *Representative and Responsible Government: an Essay on the British Constitution*, London, Allen and Urwin, 1964

BOGAARDS, M., “The uneasy relationship between empirical and normative types in consociational theory”, *Journal of Theoretical Politics*, vol. 12, 2000, p.395-423

DAHL, R. A., *Après la révolution*, Paris: Calmann-Lévy, 1973 (orig. américain: DAHL, R.A., *After the Revolution?*, New Haven, Yale University Press, 1970, deuxième éd. augmentée: DAHL, R.A., *After the Revolution? Authority in a Good Society*. Revised Edition, New Haven and London, Yale University Press, 1990)

DUHAMEL, O., *Les démocraties*,. Paris, Seuil, coll. Essais, 1995

DUVERGER, M., *La République des citoyens*, Paris, Ed. Ramsay, 1982

- DUVERGER, M., *La nostalgie de l'impuissance*, Paris, Albin Michel, 1988
- HALPERN, S.M., "The disorderly universe of consociational democracy", *West European Politics*, vol. 9., 1986, p.181-197
- HOROWITZ, D.L., *A Democratic South Africa? Constitutional Engineering in a Divided Society*, Berkeley, University of California Press, 1991
- KAISER, A., "Types of Democracy: From Classical to New Institutionalism", *Journal of Theoretical Politics*, vol. 9, 1997, p.419-444
- KAISER, A., LEHNERT, M. et U.SIEBERER, "The Democratic Quality of Institutional Regimes: a Conceptual Framework", *Political Studies*, vol. 30, no 2, June 2002, p.313-331
- KRIESI, H., *Le système politique suisse*, Paris, Economica, 1995
- LANE, J.-E. et S.ERSSON, *The new institutional politics: performance et outcomes*, London, Routledge, 2000
- LIJPHART, A., "Typologies of Democratic Systems", *Comparative Political Studies*, vol.1, no 1, 1968, p.3-44.
- LIJPHART, A., "Democratic Politic Systems, Types, Cases, Causes, and Consequences", *Journal of Theoretical Politics*, vol.1, no 1, 1989, p.33-48
- LIJPHART, A., "Democratization and Constitutional Choices in Czecho-Slovakia, Hungary and Poland, 1989-1991", *Journal of Theoretical Politics*, vol. 4, no 2, 1992, p.207-223
- LIJPHART, A., "Democracies: Forms, performance, and constitutional engineering", *Journal of Political Research*, vol. 25, no 1, 1994, p.1-17
- LIJPHART, A., *Patterns of democracy*, New Haven, Yale University Press, 1999
- LIJPHART, A., "The Evolution of Consociational Theory and Consociational Practices, 1965-2000", *Acta Politica*, vol. 37, Spring/Summer 2002, p.11-22
- LIPSET, S.M., "Some Social Requisites of Democracy: Economic Development and Political Legitimacy", *American Political Science Review*, vol. 53, 1959, p.69-105
- LIPSET, S.M., *Political Man*, New York: Doubleday and Co, 1960
- LIPSET, S.M., *L'Homme et la politique*, Paris, Seuil, 1962
- LUSTIC, I., "Lijphart, Lakatos and consociationalism", *World Politics*, vol. 50, 1997, p.88-117
- MARIN, B., "From consociationalism to technocratism: the Austrian case as a model-generator?", in: SCHOLTEN, I., *Political stability and neo-corporatism*, London, Sage, 1987, p.120-152.

NAGEL, J.H., "Expanding the spectrum of Democracies: Reflexions on Proportional Representation in New Zealand", in: Crepaz, M., Koelbe, T. et D.Wilsdorf (eds.), *Democracy and Institutions. The Life Work of Arend Lijphart*, Ann Arbor MI, University of Michigan Press, 2000

NOVAK, M., "Démocratie(s) et effcience(s). Y a-t-il un choix constitutionnel supérieur à tous les autres?", *Revue internationale de politique comparée*, vol.3, no 3, 1996, p.689-712.

NOVAK, M., "Is There One Best 'Model of Democracy'? Efficiency and Representativeness: 'Theoretical Revolution' or Democratic Dilemma?", *Czech Sociological Review*, vol. 5, no 2, Fall 1997, p.131-157

NOVAK, M., "Is there an optimal model for democracy?", in: LARSEN, S.U. (ed.), *The Challenges on theories of democracy*, Boulder, Social Sciences Monographs, 2000, p.370-394.

NOVAK, M., *Jakou demokracii pro nové demokracie? Konsensuální model, efektivita a homogenní společnosti* [Quelle démocratie pour les nouvelles démocraties? Le Mod consensuel, effcience et sociétés homogènes], Brno, International Institute for Political Studies, 2001

POWELL, G.B., Jr., *Elections as Instruments of Democracy: Majoritarian and Proportional Views*, New Haven, Yale University Press, 2000

ROSE, R., *What Are the Economic Consequences of PR?*, London, Electoral Reform Society, 1992

ROSE, R., "The end of consensus in Austria and Switzerland", *Journal of Democracy*, vol.11, no 2, 2000, p. 26-40.

SARTORI, G., *Théorie de la démocratie*, Paris, Armand Colin, 1973

SARTORI, G., *The Theory of Democracy Revisited*, Chatham N.J., Chatham House Publishers, 1987

SARTORI, G., *Comparative Constitutional Engineering*, London, MacMillan, 1994

SHUGART, M.S. et J.M.CAREY, *Presidents and Assemblies*, Cambridge, Cambridge University Press, 1992

VAN SCHEDELEN, M.P., "The views of Arend Lijphart and collected criticisms", *Acta Politica*, vol. 19, 1984, p.19-55